

A.M.A.P

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital social de 1 000 euros

Siège social : 30 rue George Brassens

11 170 VILLESEQUELANDE

RCS CARCASSONNE : 934 571 019

DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 2 JUIN 2025

Le Président,

Vu les statuts de la société A.M.A.P, et notamment les dispositions permettant la nomination d'un Directeur Général,

Vu la nécessité de nommer un Directeur Général chargé d'assister le Président dans la gestion de la société,

DÉCIDE :

Article 1 – Nomination du Directeur Général

M. Laurent, Henri, Charles MASSOUTY né le 5 août 1967 à Narbonne demeurant au 30 rue Georges Brassens – 11 170 VILLESEQUELANDE est nommé en qualité de **Directeur Général** de la société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Article 2 – Pouvoirs

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le respect des statuts de la société et des délégations de pouvoirs qui pourront lui être accordées. Il pourra engager la société dans la limite de ses attributions telles que définies par les statuts ou par décision du Président.

Article 3 – Publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Fait à Villeséquelande, le 2 juin 2025

Le Président

M Alexis MASSOUTY



